

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le rapport de la Municipalité n° 13/2025 : Réponse de la Municipalité au postulat de M. Thierry Sprunger « Améliorer la coordination entre la Municipalité et le Conseil Communal en matière financière »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Messieurs Corentin Binamé, Michael Crottaz, Yves Fauth, Nicolas Garoflid, Richard Golay Paul Habfast, Fabien Loi Zedda, Marc Veraguth et votre président rapporteur, a étudié le rapport municipal no 13/2025 lors de sa séance du 19 août 2025.

Monsieur Alain Monod, Syndic et Municipal, représentait la Municipalité.

Informations préalables

Monsieur Monod explique que la nouvelle loi sur les communes (LC) qui entrera en vigueur en principe en 2027 ainsi que l'introduction des nouvelles normes comptables pour les communes dans le cadre de MCH2 devraient compléter grandement les informations financières communiquées. En outre, il précise qu'il ne faut pas confondre entreprise privée et entité publique et les informations communiquées actuellement à la Cofin semblent suffisantes pour la Municipalité.

Discussion générale

Un commissaire se demande si Monsieur Sprunger était informé des flux d'informations financières disponibles au sein de la Commune. Il lui est répondu par un commissaire que oui, parce qu'au sein du parti de Monsieur Sprunger le nécessaire avait été fait pour le former et l'informer. Un commissaire indique qu'en période de restriction budgétaire, les tâches proposées nécessitant trop de ressource pour la mise en place de l'information sont à éviter, cependant il indique que la Municipalité a tout intérêt à être correctement et régulièrement informée par le Service des finances en cours d'année. Concernant la réponse à la proposition no 3, un commissaire indique que l'information proposée par Monsieur Sprunger devrait être mise en place et c'est celle qui est la plus simple à appliquer. Monsieur Monod rappelle que la Municipalité pourra fournir dans chaque nouvelle demande de crédit, une projection (estimation) du total de l'emprunt en cas d'acceptation de la nouvelle demande. Plusieurs commissaires demandent si cela sera introduit pour les prochains préavis et Monsieur Monod le confirme.

Concernant la réponse à la proposition no 4, un commissaire relève que le résumé d'environ 15 à 30 pages au début des comptes et du budget existe bien, mais que leur lecture respectivement leur présentation n'est pas prévue en Conseil communal. Les rapports y relatifs de la Cofin ne sont pas non plus systématiquement lus, il relève qu'en cas de nécessité il demandera comme dans le passé leur lecture pour soutenir l'importance de l'information financière due aux Conseillers.

Les discussions étant terminées, la commission passe au vote.

Conclusion

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, c'est à l'unanimité des 9 voix de ses membres présents que la Cofin a accepté la réponse de la Municipalité au postulat déposé par Monsieur Sprunger.

Epalinges, le 19 août 2025

Sandy Warth
Président de la COFIN